



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SYNTHESE FINANCIERE - BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune www.brignais.fr

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Le compte administratif s'apparente au bilan financier du Président qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Pour rappel, le Centre communal d'action sociale de la Ville de Brignais est chargée de l'action sociale sur la commune. A ce titre, il s'occupe notamment de la Petite Enfance sur la commune ainsi que des actions à destination des personnes âgées.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 1 578 918,25	g 1 675 782,08
	Section d'investissement	b 21 385,63	h 29 839,99
	TOTAL	(a+b) 1 600 303,88	(g+h) 1 705 612,07

I. La section de fonctionnement :

A. L'évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement :

MVT	CHAP	Libellé Chapitre	REALISE 2019	REALISE 2020	Var. €	Var. %
REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	109 929,98	88 707,47	- 21 222,51	-19,31%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 476 356,35	1 445 969,95	- 30 386,40	-2,06%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 549,89	18 777,62	- 772,27	-3,95%
		Somme :	1 605 836,22	1 553 455,04	- 52 381,18	-3,26%

1. Les charges à caractère général :

Ces charges regroupent les achats de fournitures ou prestations de services tels que : les fluides, les formations, les locations mobilières, les contrats de

maintenance... Elles sont en baisse de 19.31% par rapport à l'année 2019 et atteignent 88 707,47 €.

Concernant le volet social, seulement une partie des animations à destination des seniors ont été maintenues. En effet la pandémie et les restrictions sanitaires n'ont pas permis d'organiser

le repas des seniors en 2020. Néanmoins 176 colis de Noël, dont 25 colis « couple » ont été distribués et bénéficiés à 201 Brignairots de plus de 85 ans, contre 223 en 2019. A cela s'ajoute des dépenses réalisées en 2019 et non reconduites en 2020 comme par exemple l'enquête « bien vieillir à Brignais ».

Concernant le volet petite enfance, 151 enfants ont été accueillis au sein des deux établissements d'accueil des jeunes enfants municipaux (crèche collective « Abri'co », et crèche familiale « Arc en ciel »), identique à 2019. A noter, que lors du premier confinement la crèche collective a été réquisitionnée afin d'accueillir les enfants des personnels prioritaires. Malgré le contexte sanitaire, le RAM a maintenu certaines actions à destination des assistants maternels indépendants de la commune comme les ateliers d'éveil musical, ou langue des signes. Le service « Accompagnement et handicap » a quant à lui mis en place quelques animations (médiation animale ateliers Dys...) lorsque les conditions sanitaires le permettaient et organisé une conférence spectacle dont le thème était la sensibilisation au handicap auditif. Le service « animations-jeux » fermé partiellement selon les restrictions sanitaires a tout de même proposé un accueil et renouvelé son stock de jeux.

2. Les charges de personnel :

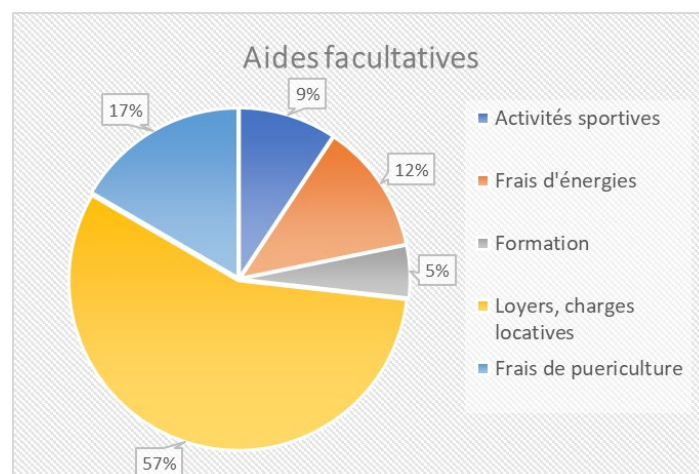
Les charges de personnel sont légèrement en baisse (-2.06%) et atteignent la somme de 1 445 969.95 €, elles intègrent le personnel lié à l'action sociale et aux structures de la petite enfance. Pour l'année 2020, la masse salariale a été impactée par deux départs en retraite

remplacés avec effet Noria. A cela s'ajoute trois remplacements de congés maternités sur 2019 et non renouvelé en 2020 pour le RAM et la crèche familiale et l'action sociale.

A cela s'ajoute le versement de la Prime « Covid » d'environ 3 500€, la valorisation financière de la mise à disposition entre le personnel de la VILLE et celui du CCAS pour un montant d'environ 87 000 € soit environ 8 000 € de moins qu'en 2019.

3. Autres charges de gestion courantes :

Elles correspondent aux secours et aides sociales accordées aux Brignairots rencontrant entre autres des difficultés sociales ou économiques : 400 tickets alimentaires ont été distribués à 46 ménages, soit 143 tickets de plus qu'en 2019. Par ailleurs 10 aides facultatives ont été octroyées en 2020 pour une somme totale de 3 007.78 €, dont 57% à destination des dettes locatives. En 2020 le montant s'élevait à 4 917.78 € pour 24 aides accordées.



B. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement :

MVT	CHAP	Libellé Chapitre	REALISE 2019	REALISE 2020	Var. €	Var. %
REEL	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	5 782,83	5 998,88	216,05	3,74%
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	202 948,58	171 663,02	- 31 285,56	-15,42%
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 335 352,19	1 489 080,22	153 728,03	11,51%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 683,38	1 439,65	- 243,73	-14,48%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 575,30	5 155,93	3 580,63	227,30%
		Somme :	1 547 342,28	1 673 337,70	125 995,42	8,14%

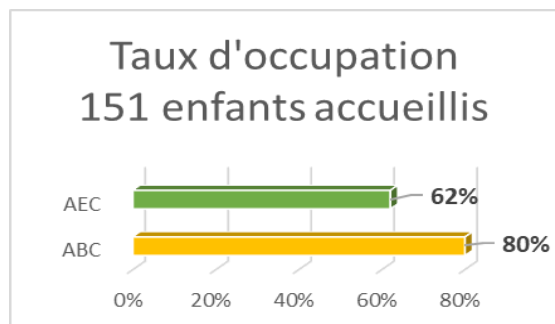
1. Atténuations de charges

Il s'agit de recettes liées au remboursement du supplément familial de traitement sur l'exercice 2019. Cette recette est variable d'une année sur l'autre.

2. Produits des services, du domaine et ventes diverses :

Les produits des services correspondent à la participation des usagers des crèches. Elle est en

baisse de 15.38% en raison notamment des faibles taux d'occupation en lien avec le confinement de début d'année. Sur une année constante, ils s'élèvent pour la crèche collective à 66% contre 83% en 2019 et à 62% contre 67% en 2019 pour la crèche familiale. En intégrant dans le calcul les événements liés à la pandémie à savoir, la fermeture partielle et la réduction du nombre de place à 10 enfants pour la crèche collective, son taux d'occupation s'élève à 80%. La crèche familiale n'a pas été impactée par ce mode de calcul.



3. Dotations, subventions et participations

Pour 60%, il s'agit des recettes perçues par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat enfance-jeunesse (environ 303 000€) et de la « prestation de service unique » (PSU) estimée en baisse de 22.10% mais compensée par l'aide

exceptionnelle « Covid » d'environ 103 000 €, soit une PSU d'environ 532 000 €.

A cela s'ajoute la subvention d'équilibre de la Ville à hauteur de 571 000 € soit une hausse de 11.74% par rapport à 2019.

Enfin on retrouve des aides provenant de l'Etat et du Département pour la poursuite des actions telles que les aides aux logements temporaires pour environ 7 300 € et l'aide à l'insertion socioprofessionnelle dans le cadre du suivi du revenu de solidarité active (15 000 €, identique à 2019)

4. Autres produits de gestion courante

Elles correspondent aux revenus de loyers des divers logements gérés par le CCAS. Ces recettes sont en baisse en raison de la baisse du taux d'occupation des logements qui passe de 88% en 2019 à 78% en 2020.

5. Produits exceptionnels

Elles concernent pour près de 60% des dons effectués par des particuliers au CCAS, ils sont en hausse de 2 400€ par rapport à 2019. A cela s'ajoutent des régularisations de dépenses sur les exercices antérieurs.

II. La section d'investissement :

A. Les dépenses réelles d'investissement :

MVT	CHAP	Libellé Chapitre	REALISE 2019	REALISE 2020	Var. €	Var. %
REEL	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 496,11	-	- 3 496,11	-100,00%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 711,12	17 941,25	- 11 769,87	-39,61%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 000,00	1 000,00	-100,00%
		Somme :	33 207,23	18 941,25	- 14 265,98	-42,96%

Les dépenses d'investissements de 2020 sont en baisse de 43% par rapport à 2019. Elles intègrent notamment l'achat de mobilier pour 5 000 € (porte manteau, tables, siège de bureau, étagère...), du matériel de puériculture pour une 4 000 € (chauffe biberon, poussettes, couchettes...), l'installation d'un abri de jardin dans le parc des Arcades destinée au stockage des jeux extérieurs du service animation-jeux et l'installation d'une badgeuse à la crèche collective afin de limiter les mouvements dans le bâtiment des Arcades liées aux mesures sanitaires. Pour rappel en 2019 a eu lieu l'achat d'un véhicule destiné à la crèche familiale. Enfin un prêt d'honneur a été attribué par de conseil d'administration pour la somme de 1 000 €.

B. Les recettes réelles d'investissement :

MVT	CHAP	Libellé Chapitre	REALISE 2019	REALISE 2020	Var. €	Var. %
REEL	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 409,22	4 116,75	1 707,53	70,87%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 206,75	250,03	- 956,72	-79,28%
		Somme :	3 615,97	4 366,78	750,81	-100,00%

Pour financer ses investissements, le CCAS utilise son épargne ainsi que le fond de compensation de la TVA, calculé sur les dépenses d'investissement 2018. Le CCAS ayant attribué un prêt d'honneur en 2020, le remboursement étant échelonné sur plusieurs mois, il a débuté en 2020 il sera échu en 2021.